

Le 3 juillet 2017

PROCÈS-VERBAL de la sept cent trente-huitième séance du Conseil de la municipalité de L'Ange-Gardien, créée par l'article 26 de la loi 119, sanctionnée le 17 mai 1979, tenue au Centre Municipal, 1177, Route 315, L'Ange-Gardien (Québec) à 19h00 conformément à l'article 148 du Code municipal.

SONT PRÉSENTS: Messieurs les conseillers Luc Verner, Alain Gilbert, Luc Prud'homme et Marc Louis-Seize faisant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Goulet.

ÉTAIENT ABSENTS : Messieurs Martin Proulx et Sébastien Renaud

2017-07-942 Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**
APPUYÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU que ce Conseil déclare ouverte la séance ordinaire et adopte ordre du jour tel que déposé par le Secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2017-07-943 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**
APPUYÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017 soit adopté tel que déposé par le Secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2017-07-944 Adoption du compte-rendu du Comité consultatif d'urbanisme du 12 juin 2017

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE le compte-rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 12 juin 2017 soit adopté tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

Adoptée à la majorité

2017-07-945 Comptes payés

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil entérine les listes des déboursés émis au montant total de 425 997,34 \$ tel qu'indiqué sur les listes présentées par le Secrétaire-trésorier en annexe aux présentes minutes à la page CP-17-06, le tout selon les dispositions du règlement de délégation de pouvoir ainsi qu'à l'article 961.1 du Code municipal du Québec:

SOUS-TOTAL **166 752.78 \$**

LOCATION CRÉDIT

HONDA CRV 2014 - Urbanisme	363.21 \$
TOYOTA PRIUS 2017 (Julie)	308.23 \$
FORD F150 2015 (Raymond)	630.92 \$
HONDA CRV 2014 (P.R.)	361.28 \$
HONDA CRV 2014 (P.R.)	363.69 \$
BACKHOE	2 340.13 \$
OUTLOOK	101.41 \$
MRC DES COLLINES	127 771.00 \$
GRUPE MAJOR (Mai)	13 426.68 \$
ESSO (Mai)	5 188.96 \$

SALAIRE DU

11 mai 2017	18 157.58 \$
18 mai 2017	18 162.17 \$
25 mai 2017	18 658.84 \$
1 juin 2017	19 409.58 \$

SOUS-TOTAL **391 996.46 \$**

CONSEIL (Juin)	9 130.01 \$
POMPIERS (Mai)	23 014.96 \$
PR (Mai)	1 855.91 \$

TOTAL **425 997.34 \$**

Adoptée à la majorité

2017-07-946 Adoption des règlements numéro 2017-010, 2017-011, 2017-012 et 2017-015

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte les règlements suivants :

- **Règlement numéro 2017-010** décrétant l'exécution de travaux de pavage sur les chemins Industriel et Henri-Chartrand et autorisant une dépense et un emprunt de 144 600 \$;
- **Règlement numéro 2017-011** décrétant l'exécution de travaux de pavage sur le chemin Mongeon et autorisant une dépense et un emprunt de 73 300 \$;
- **Règlement numéro 2017-012** décrétant des dépenses pour la réfection d'une partie du chemin River et un emprunt de 270 800 \$;
- **Règlement numéro 2017-015** décrétant des dépenses pour l'amélioration des chemins Buckingham Creek, Deschênes et Farnand et un emprunt de 308-700 \$;

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu lesdits règlements et renoncent à leur lecture. Le Secrétaire-trésorier fait les mentions d'usages tel qu'il est stipulé au 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Adoptée à la majorité

2017-07-947 Adoption du Second projet de règlement 2017-013 modifiant le règlement #98-003 relatif au zonage afin d'apporter des changements aux conditions permettant qu'un logement additionnel soit autorisé à même une habitation unifamiliale isolée

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte le Second projet de règlement 2017-013 modifiant le règlement #98-003 relatif au zonage afin d'apporter des changements aux conditions permettant qu'un logement additionnel soit autorisé à même une habitation unifamiliale isolée;

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture. Le Secrétaire-trésorier fait les mentions d'usages tel qu'il est stipulé au 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Adoptée à la majorité

2017-07-948 Adoption du Second projet de règlement et 2017-014 modifiant le règlement # 98-003 relatif au zonage afin d'apporter des changements à la délimitation de la zone industrielle 200 IA

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte le Second projet de règlement et 2017-014 modifiant le règlement # 98-003 relatif au zonage afin d'apporter des changements à la délimitation de la zone industrielle 200 IA;

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture. Le Secrétaire-trésorier fait les mentions d'usages tel qu'il est stipulé au 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Adoptée à la majorité

2017-07-949 Autorisation d'une dépense de 1 500 \$ pour ajout d'une section de dossiers des propriétés

ATTENDU QUE les sections d'archives des dossiers des propriétés sont complètes et qu'il y a lieu d'en ajouter, le tout tel que prévu au budget 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 1 500 \$ quant à la construction de nouvelles sections d'étagères pour archiver les dossiers des propriétés.

Les fonds à cette fin seront pris au fonds de roulement pour être remboursés sur cinq (5) ans à compter de 2018.

Adoptée à la majorité

2017-07-950 Appui au Regroupement des transports adaptés et collectifs ruraux de l'Outaouais – programme d'aide au développement du transport collectif

ATTENDU la résolution du Regroupement des transports adaptés et collectifs ruraux de l'Outaouais (RTACRO) no. CA 2017-06-08-03 dénonçant les modifications et les réductions du programme d'aide au développement du transport collectif Volet II ;

ATTENDU que les modifications du programme d'aide au développement du transport collectif Volet II surviennent en plein exercice financier 2017;

ATTENDU le RTACRO a dénoncé et demandé au ministre Laurent Lessard, ministre des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports et aux députés de l'Outaouais de modifier le Programme d'aide au développement du transport collectif;

ATTENDU que le RTACRO a demandé au ministre Laurent Lessard, de prévoir le développement du transport collectif sur les territoires ruraux des MRC de l'Outaouais et non son anéantissement dans les modalités du Programme d'aide au développement au transport collectif ;

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**
APPUYÉ PAR unanimement

ET RÉSOLU QUE ce Conseil appui les démarches du RTACRO dans leur représentation dénonçant les modifications et les réductions du programme d'aide au développement du transport collectif Volet II.

Adoptée à l'unanimité

2017-07-951 Approbation d'une offre d'achat pour un terrain du parc d'affaires municipal

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre d'achat pour un terrain dans le parc d'affaires municipal de la compagnie « Les Entreprises GI Malette inc.» ;

ATTENDU QUE l'entreprise œuvre dans le domaine de l'excavation et le pompage de béton ;

ATTENDU QUE le prix offert est légèrement inférieur au prix de base de la Municipalité, mais que le terrain visé présente quelques contraintes, dont la présence d'un affleurement rocheux ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve l'offre d'achat de la compagnie « Les entreprises GI Malette » pour une partie du lot 5 974 777 du cadastre officiel du Québec, d'une superficie de 6 000 mètres carrés pour la somme de 43 500 \$;

DE PLUS, ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité l'offre d'achat ci-dessus ainsi que l'acte de vente tel que préparé par un notaire désigné par l'acquéreur.

Adoptée à la majorité

2017-07-952 Autorisation d'une dépense pour la participation à une activité de représentation

ATTENDU QUE le 30 septembre prochain se tiendra un souper gastronomique au profit de la Fondation santé de Papineau ;

ATTENDU QU'en vertu de la politique P-ADM-2, chaque membre du conseil est autorisé à participer, une fois par année à titre de représentant de la Municipalité, à une activité bénéfique d'un organisme œuvrant sur le territoire ;

ATTENDU QUE le conseiller Alain Gilbert souhaite participer au souper gastronomique de la Fondation santé de Papineau ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**
APPUYÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 175 \$ pour la participation du conseiller Alain Gilbert au souper gastronomique de la Fondation santé de Papineau;

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-11000-345 « Communication conseil ».

Adoptée à la majorité

2017-07-953 Autorisation d'une dépense pour la participation au congrès de la FQM

ATTENDU QUE le congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) aura lieu du 28 au 30 septembre prochain à Québec ;

ATTENDU QUE des sommes ont été prévues au budget pour permettre la participation de membres du conseil à ce congrès ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

APPUYÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 3 040 \$ plus taxes pour l'inscription de 4 membres du conseil, incluant le maire, au congrès de la FQM qui aura lieu à Québec du 28 au 30 septembre 2017;

DE PLUS, ce Conseil autorise les dépenses de déplacement et de séjours des participants à ce congrès, le tout conformément à la politique en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-16001-454 « Formation conseil » ;

Adoptée à la majorité

2017-07-954 Demande de dérogation mineure – 146, chemin Neilon

ATTENDU QUE les propriétaires du 146 chemin Neilon désirent faire une demande de dérogation mineure afin d'agrandir le bâtiment, de construire une fondation et une galerie;

ATTENDU QUE le projet vise à prolonger le mur avant qui se trouve actuellement à 4,89 mètres de la ligne avant, ce qui n'augmente pas le caractère dérogatoire;

ATTENDU QUE les propriétaires projettent d'ajouter une fondation d'une hauteur de 9 pieds et qu'ils envisagent d'y installer une porte-patio au sous-sol qui donnerait sur le terrain à l'arrière et qui serait à un niveau inférieur que le terrain naturel avoisinant;

ATTENDU Qu'une galerie serait également annexée au mur arrière et qui serait située à 10,68 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux;

ATTENDU QUE la demande a fait l'objet d'une analyse par le Comité consultatif d'urbanisme et que celui-ci recommande au conseil d'appuyer celle-ci tel que stipulé dans la résolution CCU-2017-026;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

APPUYÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

ET RÉSOLU que ce conseil approuve la présente demande de dérogation mineure telle que présenté dans la résolution CCU -2017-026 soit :

- 1- En y permettant le prolongement du mur avant pour que l'ajout soit à 4,89 mètres de la ligne avant;
- 2- En y permettant l'implantation d'une galerie à l'arrière en autant que la structure supportant la base de la galerie soit à 11 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux, l'excédent prévu de la galerie pouvant cependant être en porte-à-faux;
- 3- En y refusant toute porte patio à l'arrière de la maison et située à un niveau inférieur que le terrain avoisinant.

Adoptée à la majorité

2017-07-955 Approbation d'un PIIA – 10, chemin des Fabriques

ATTENDU QUE l'entreprise Ventilation SM située au 10 chemin des Fabriques désire construire un bâtiment secondaire à des fins d'entreposage connexe avec l'usage du bâtiment principal;

ATTENDU QUE les propriétaires prévoient implanter le bâtiment à 15,5 mètres du chemin Industriel et à 22 mètres du chemin des Fabriques et que le revêtement extérieur sera identique à celui du bâtiment principal;

ATTENDU QUE des bandes boisées de 12 mètres dans les marges avant des deux chemins et de 5 mètres dans les marges latérales et arrière ont été conservées;

ATTENDU QUE la demande a fait l'objet d'une analyse par le Comité consultatif d'urbanisme et que celui-ci recommande au conseil celle-ci tel que stipulé dans la résolution CCU-2017-027;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**
APPUYÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU que ce conseil approuve la présente demande de PIIA tel que présenté par le promoteur.

Adoptée à la majorité

2017-07-956 Autorisation de signer un protocole d'entente avec le CLD des Collines

ATTENDU QUE dans sa résolution 2017-06-931 adoptée le 5 juin dernier, ce Conseil a autorisé l'octroi d'un mandat pour la réalisation d'un concept d'aménagement du site de Champboisé;

ATTENDU QUE par sa résolution CA-17-131, le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais a accordé une aide financière de 5 000 \$ à la Municipalité dans le cadre de son Fonds d'analyses et d'études pour la réalisation du dit mandat ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité le protocole d'entente avec le CLD des Collines-de-l'Outaouais relativement à l'aide financière décrite dans le préambule.

Adoptée à la majorité

2017-07-957 Autorisation de déposer une demande de certificat d'autorisation au MDDELCC

ATTENDU QU'un tronçon du sentier de ski de fond du club des Renards Blancs situé sur les lots 5 890 085 à 5 890 089 doit être relocalisé pour permettre la construction sur lesdits lots ;

ATTENDU QUE le nouveau tracé du sentier longera un ruisseau à l'intérieur des limites de la bande riveraine ;

ATTENDU QUE pour ce faire il est nécessaire d'obtenir un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le dépôt d'une demande de certificat d'autorisation au MDDELCC pour la relocalisation du sentier de ski de fond du club des Renards Blancs à l'intérieur de la bande riveraine sur les lots 5 890 085 à 5 890 089 du cadastre officiel du Québec;

DE PLUS, ce Conseil autorise une dépense de 569 \$ pour le paiement des frais d'analyse du dossier par le MDDELCC ;

ENFIN, ce Conseil autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, la demande de certificat d'autorisation mentionnée ci-dessus ;

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-47000-414 « Services administratifs - environnement».

Adoptée à la majorité

2017-07-958 Autorisation d'octroyer un mandat pour la réalisation d'une étude géotechnique

ATTENDU QUE lors des fortes pluies survenues au début du mois de mai, un glissement de terrain s'est produit en bordure du chemin Lamarche sur le lot 3 299 983 du cadastre officiel du Québec ;

ATTENDU QUE la Municipalité est admissible à une aide financière du ministère de la Sécurité publique (MSP) afin de réparer et stabiliser l'emprise du chemin ;

ATTENDU QUE pour respecter les règles de versement de l'aide financière, la Municipalité doit faire réaliser une étude géotechnique par une firme d'ingénieurs ;

ATTENDU QUE la firme ABS a présenté une proposition à la Municipalité pour réaliser ledit mandat ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**
APPUYÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 9 200 \$ plus taxes pour l'octroi d'un mandat à la firme ABS afin de réaliser une étude géotechnique sur le glissement de terrain survenu sur le chemin Lamarche. Le tout conformément à la proposition 171822 déposée le 15 juin 2017;

Les fonds à cette fin seront pris à même l'excédent accumulé non affecté déduction faite de l'aide financière qui sera accordée pour ce projet.

Adoptée à la majorité

2017-07-959 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR maire **Robert Goulet**
APPUYÉ PAR unanimement

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée

Il est 19h23

Adoptée à l'unanimité

Robert Goulet
Maire

Alain Descarreaux
Directeur général

Je, Robert Goulet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal.